



B.P. 21 - 68360 SOULTZ

Publié sur le site Internet de la ville le :
14 juin 2024

Le Maire :
M. Marcello ROTOLO

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SOULTZ
Séance ordinaire 12 juin 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10
AVRIL 2024.**

APPROUVÉ

**POINT 2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

APPROUVÉ

**POINT 3. PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D’UN EMPLOI
PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU
LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS
RESERVE QU’AUCUN FONCTIONNAIRE N’AIT PU ÊTRE
RECRUTÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LA LOI.**

APPROUVÉ

POINT 4. ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

APPROUVÉ

**POINT 5. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS AFFILIÉES À L’OMECAS – EXERCICE 2024.**

APPROUVÉ

**POINT 6. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISE EN FOURRIÈRE DE
TROIS VÉHICULES.**

APPROUVÉ

POINT 7. INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS DES SERVICES TECHNIQUES.

APPROUVÉ

POINT 8. RÉVISION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2024/2025.

APPROUVÉ

POINT 9. CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU HAUT-RHIN.

APPROUVÉ

POINT 10. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES SERVICES DE LA VILLE.

APPROUVÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h04.

L'intégralité du procès-verbal est publiée sur le site Internet de la ville et peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Références : loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Sultz, le 14 juin 2024

Le Maire
Marcello ROTOLO

